



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3700

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Fondation Fourvière - Adhésion à la fondation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Képénékian

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havad, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Baserreff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3700

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) : Lyon 5°
objet : Fondation Fourvière - Adhésion à la fondation
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation Fourvière, reconnue d'utilité publique, a été instaurée par décret du 15 octobre 1998. Elle est issue de la dissolution de l'association loi 1901 dite "association de la Commission de Fourvière".

La Fondation Fourvière a pour objet d'assurer le maintien et le développement du site lyonnais de Fourvière, à l'exception du culte proprement dit.

À cette fin, elle gère l'ensemble des terrains et constructions existant ou pouvant exister, constituant le site et lui appartenant : basilique, chapelles, logements, tour-observatoire, lieux d'accueil, restaurant, musée, salles de réunions, etc.

La Fondation Fourvière a également pour mission d'organiser un lieu international de retraites, d'échanges et de rencontres scientifiques, intellectuelles, spirituelles ou artistiques, bénéficiant de la présence des universités lyonnaises. Elle organise des manifestations culturelles de toute nature : expositions, concerts, représentations théâtrales, etc.

La Métropole, qui a repris les compétences du Département du Rhône sur son territoire, lors de sa création par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, est compétente pour intervenir dans le maintien et le développement du site de Fourvière.

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer au Conseil d'administration de la Fondation Fourvière. Aucun montant de cotisation n'est à prévoir.

En application des statuts de la Fondation Fourvière, la Métropole siègera au Conseil d'administration de la Fondation, en tant que membre de droit, et sera représentée par monsieur le Président, ou son représentant, désigné par arrêté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Métropole à la Fondation Fourvière, en tant que membre de droit.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.